

Certificat de formateur Catec®

RS1718 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344r, 343, 231
Formacode(s)	12541
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification du formateur Catec® a pour objectif de valider les compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur certifié de concevoir et d'animer des sessions Catec®, d'évaluer des salariés et de certifier leurs compétences dans les rôles d'intervenant Catec® et/ou de surveillant Catec® lors des interventions dans les espaces confinés du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La certification des formateurs par l'INRS est une des composantes de la recommandation R 472. Cette recommandation, adoptée par le CTN C et la CNRACL, porte sur la maîtrise des risques liés à l'intervention en espace confiné dans le milieu de l'eau et de l'assainissement.

Toute l'activité de formation et de certification au sein du dispositif est suivie et auditée par le Comité d'observation et de suivi (COS).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences du formateur Catec® se déclinent selon deux domaines de compétences :

Domaine 1 : organiser et animer des formations Catec® et évaluer des candidats.

Domaine 2 : identifier, analyser les risques et définir les mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement (en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé).

Le domaine 1 comporte trois compétences répertoriées de 1 à 3 :

- 1 - Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- 2 - Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
- 3 - Actualiser ses compétences techniques, scientifiques et réglementaires.

Le domaine 2 comporte trois compétences répertoriées 4 à 6 :

- 4 - Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel.
- 5 - Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- 6 - Travailler en binôme avec un autre formateur.

Chaque domaine de compétence donne lieu à une épreuve de certification.

Domaine de compétence 1 :

Organiser, animer une formation Catec® et évaluer des candidats

1. Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
2. Construire, réaliser, animer et évaluer des formations.
3. Actualiser ses compétences techniques, scientifiques, réglementaires.

Domaine de compétence 2 :

Identifier, analyser les risques et définir des mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé.

4. Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel.
5. Maîtriser les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
6. Travailler en binôme avec un autre formateurs.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis suivants sont à documenter dans un dossier de candidature après l'envoi de la demande d'inscription. Seuls les dossiers de candidature complets ouvrent l'accès aux formations de formateurs.

- Le formateur doit justifier d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique régulière d'au moins deux ans de formation pour adultes. Les formateurs d'organisme de formation devront justifier d'une base minimale de 50 jours de face à face par an, les formateurs d'entreprise intervenant en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement devront justifier d'une base minimale de 24 jours de face à face par an.
- Le formateur doit justifier d'une expérience technique des interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins 2 ans (exercice d'un métier dans ces milieux, ou assistance d'un formateur confirmé).
- Le formateur qui évalue les intervenants en espace réel sécurisé est apte au plan médical pour intervenir en espace confiné et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion.
- Le formateur doit avoir suivi et satisfait aux exigences de la formation gratuite, sur les fondamentaux de la prévention, dispensée par l'INRS : Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (durée estimée : 20 heures réparties sur 3 mois). Les conditions d'inscription à cette formation sont précisées sur le site de l'INRS.
- Le formateur doit être formé aux premiers secours Sauveteur secouriste du travail (SST ou équivalent reconnu comme tel par le réseau prévention Assurance Maladie Risques professionnels / INRS, avec un recyclage régulier) et avoir un certificat valide sur la période de formation pour assurer les formations Catec®.
- Le formateur doit avoir des connaissances sur :
 - o la réglementation, en particulier celle citée dans le document de référence ;
 - o le balisage ;
 - o les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voiries.
- Le formateur doit maîtriser (en général confirmé par des stages spécifiques et régulièrement renouvelés) :
 - o l'utilisation des détecteurs ;
 - o l'utilisation des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) ;
 - o l'utilisation de plusieurs (au moins 2 différents) appareils respiratoires d'évacuation.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1718/>